DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

## COMMUNE D'OGY-MONTOY-FIL

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

Berger Levrault

ID : 057-200073609-20221129-DCM722022-DE

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBA

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# du **29 NOVEMBRE 2022**

NOMBRE:

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

de conseillers en exercice : 21 de présents : 17 de votants : 21

#### Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GUILLAUME Monique, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

## Étaient absents excusés :

#### <u>Étaient absents</u> : <u>Procurations</u> :

Mme BADIE Nataly qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie Mme GAUTIER Marina qui a donné procuration à Mr LEVE Damien Mme HAJRI Sabrina qui a donné procuration à Mme BAYEUR Laurence Mr BASTIEN Alain qui a donné procuration à Mr GULINO Eric

Le Maire certifie que le compte cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 06/12/2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 24/11/2022 Un scrutin a eu lieu Mme Andrée FRANCOIS a été nommée pour rendu de remplir les fonctions de secrétaire

## N° 72/2022 : Baux de location de deux logements sis 11 rue Principale

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire, Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par 19 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS

- DECIDE D'APPROUVER la signature des baux de location à intervenir avec :
- Monsieur AHMADI Murtaza, pour la mise à disposition d'un appartement non meublé de type F1 d'une superficie totale de 25 m² situé à Montoy-Flanville 11 rue Principale moyennant un loyer mensuel de 200.00 € charges comprises. La location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2022.
- Monsieur HUSSEINI Mohamad, pour la mise à disposition d'un appartement non meublé de type F3 d'une superficie totale de 56,25 m² situé à Montoy-Flanville 11 rue Principale moyennant un loyer mensuel de 450.00 € charges comprises. La location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 1er novembre 2022.

Pour extrait conforme Ogy-Montoy-Flanville, le 29 novembre 2022

Le Maire, Eric GULINO